

Conforme au règlement 1907/2006/CE (REACH) et à l'annexe II du règlement 2015/830. - France

Date d'édition/ Date de révision : 12.02.2021  
Date de la précédente édition : 08.11.2018  
Version : 5.0



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

YaraLiva TROPICOTE

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : YaraLiva TROPICOTE  
Code du produit : PA34FG  
Type de produit : Solide

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations identifiées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).<br>Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.<br>Formulation professionnelle de produits fertilisants.<br>Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.<br>Usage professionnel de la substance en tant que fertilisant en serre.<br>Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ.<br>Utilisation professionnelle en tant que fertilisant - maintenance du matériel.<br>Usage par les consommateurs de fertilisants. |  |

|                               |                                                                                                         |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisations non recommandées | : Autre industrie non spécifiée                                                                         |
| Raison                        | : Du fait du manque d'expérience ou de données, le fournisseur ne peut pas approuver cette application. |

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Yara France  
Immeuble Opus 12

**Adresse**

**Rue** : 77, esplanade du Général de Gaulle  
 CS 90047  
**Code postal** : 92914  
**Ville** : Paris La Defense Cedex  
**Pays** : France  
**Numéro de téléphone** : +33 1 55 69 96 00  
**N° de fax** : +33 1 55 69 98 00  
**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : reach.france@yara.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Numéro de téléphone** : +33 1 45 42 59 59 = n° d'urgence ORFILA (INRS) / +33 800 628 628 = n° d'urgence Yara France  
**Heures ouvrables** : 24h/24h

**Fournisseur**

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : +33 (0)800 628 628 (24h/24h)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1 Classification de la substance ou du mélange.**

**Définition du produit** : Mélange

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

**Classification** : Acute Tox. 4, H302  
 Eye Dam. 1, H318

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

|                     |   |        |                                                                                                                           |
|---------------------|---|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prévention</b>   | : | P280   | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.                                                   |
|                     |   | P270   | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.                                                                   |
|                     |   | P264-a | Se laver les mains soigneusement après manipulation.                                                                      |
| <b>Intervention</b> | : | P305   | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:                                                                                          |
|                     |   | P351   | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.                                                                 |
|                     |   | P338   | Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
|                     |   | P310   | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.                                                                 |
|                     |   | P301   | EN CAS D'INGESTION:                                                                                                       |
|                     |   | P312   | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.                                                             |
|                     |   | P330   | Rincer la bouche.                                                                                                         |

**Ingrédients dangereux** : acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Applicable, Tableau 65.

#### **Exigences d'emballages spéciaux**

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Oui, applicable.

: (si elles sont vendues au grand public)

#### **2.3 Autres dangers**

**Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII** : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**Autres informations** : Mélangé à l'eau ce produit rend les surfaces glissantes.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges : Mélange

| Nom du produit/composant                     | Identifiants                                                        | %           | Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]      | Type |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------|------|
| acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium | RRN:<br>01-2119493947-16<br>CE:<br>239-289-5<br>CAS :<br>15245-12-2 | >= 90 - 100 | Acute Tox. 4, H302<br>Eye Dam. 1, H318 | [1]  |

#### Type

[1] Substance classée comme constituant un danger physique, pour la santé ou pour l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.
- Contact avec la peau** : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Ne pas frotter les zones touchées. En cas d'irritation, consulter un médecin.

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de très grandes quantités d'eau pour l'extinction.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne PAS utiliser d'extincteur chimique ni de mousse ou d'essayer d'étouffer le feu avec de la vapeur ou du sable.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote, ammoniac, Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits., En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un

incendie, les symptômes peuvent être différés.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel.

S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
- Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
- Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Impropre à la consommation humaine ou animale.

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Tenir éloigné de :

Les substances organiques, huile et de graisse.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations** : Non disponible.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition professionnelle**

- Remarque** : Aucune valeur de limite d'exposition connue.
- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
- Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)
  - Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)
  - Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)
- Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

| Nom du produit/composant                     | Type | Exposition                | Valeur              | Population                             | Effets     |
|----------------------------------------------|------|---------------------------|---------------------|----------------------------------------|------------|
| acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium | DNEL | Court terme<br>Voie orale | 10 mg/kg<br>bw/jour | Population générale<br>[Consommateurs] | Systémique |



**PNEC**

| Nom du produit/composant                     | Type | Description du milieu            | Valeur  | Description de la Méthode |
|----------------------------------------------|------|----------------------------------|---------|---------------------------|
| acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium | PNEC | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 18 mg/l | Facteurs d'Évaluation     |

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène** : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.  
**Recommandé:** Lunettes étanches bien ajustées, CEN: EN166,

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.  
> 8 heures (temps avant transpercement) : Gants: Il est recommandé de porter des gants de protection lors de l'utilisation courante de ce produit.

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.

|                                                                       |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Autre protection cutanée</b>                                       | : | Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.                                                                                                                                                                           |
| <b>Protection respiratoire</b>                                        | : | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandé Le filtre P2 (EN 143)                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | : | Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |
| <b>Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)</b>           | : |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                                  |                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aspect</b>                                                                    |                                                                          |
| <b>État physique</b>                                                             | : Solide (granulés)                                                      |
| <b>Couleur</b>                                                                   | : Blanc.,                                                                |
| <b>Odeur</b>                                                                     | : Inodore.                                                               |
| <b>Seuil olfactif</b>                                                            | : Indéterminé.                                                           |
| <b>pH</b>                                                                        | : 5 - 7 [Conc.: 50 g/l]                                                  |
| <b>Point de fusion/point de congélation</b>                                      | : 90 - 100 °C                                                            |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.            |
| <b>Point d'éclair</b>                                                            | : Indéterminé                                                            |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                        | : Indéterminé                                                            |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                              | : Ininflammable.                                                         |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | : <b>Seuil minimal:</b> Indéterminé<br><b>Seuil maximal:</b> Indéterminé |
| <b>Pression de vapeur</b>                                                        | : Indéterminé                                                            |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                         | : Indéterminé                                                            |
| <b>Densité relative</b>                                                          | : Non applicable.                                                        |
| <b>Densité apparente</b>                                                         | : 1.050 - 1.150 kg/m <sup>3</sup>                                        |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                             | : Facilement soluble dans les substances suivantes:<br>l'eau froide      |

|                                              |   |                                                                                 |
|----------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                 | : | > 1.000 g/l                                                                     |
| <b>Miscibilité avec l'eau</b>                | : | Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.                     |
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b> | : | Indéterminé                                                                     |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>     | : | Indéterminé                                                                     |
| <b>Viscosité</b>                             | : | <b>Dynamique:</b> Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.   |
|                                              |   | <b>Cinématique:</b> Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit. |
| <b>Propriétés explosives</b>                 | : | Non explosif.                                                                   |
| <b>Propriétés comburantes</b>                | : | Aucun                                                                           |

## 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

|                                                         |   |                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>10.1 Réactivité</u></b>                           | : | Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.              |
| <b><u>10.2 Stabilité chimique</u></b>                   | : | Le produit est stable.                                                                                                     |
| <b><u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u></b> | : | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                       |
| <b><u>10.4 Conditions à éviter</u></b>                  | : | Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.                       |
| <b><u>10.5 Matières incompatibles</u></b>               | : | alcalis les matières combustibles, matières réductrices, les substances organiques, les acides                             |
| <b><u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u></b>  | : | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant                     | Méthode  | Espèces | Résultat  | Exposition | Références |
|----------------------------------------------|----------|---------|-----------|------------|------------|
| acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium |          |         |           |            |            |
|                                              | OECD 423 | Rat     | 500 mg/kg | Non        | CSR        |

|  |                               |     |                     |                 |  |
|--|-------------------------------|-----|---------------------|-----------------|--|
|  | DL50 Voie orale               |     |                     | applicable.     |  |
|  | OECD 402<br>DL50 Voie cutanée | Rat | 2.000 - 5.000 mg/kg | Non applicable. |  |

**Conclusion/Résumé** : Nocif en cas d'ingestion.

#### Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit/composant                     | Voie orale | Voie cutanée | Inhalation (gaz) | Inhalation (vapeurs) | Inhalation (poussières et brouillards) |
|----------------------------------------------|------------|--------------|------------------|----------------------|----------------------------------------|
| YaraLiva TROPICOTE                           | 502 mg/kg  | N/A          | N/A              | N/A                  | N/A                                    |
| acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium | 500 mg/kg  | N/A          | N/A              | N/A                  | N/A                                    |

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit/composant                     | Méthode          | Espèces | Résultat | Exposition | Références |
|----------------------------------------------|------------------|---------|----------|------------|------------|
| acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium |                  |         |          |            |            |
|                                              | OECD 405<br>Yeux | Lapin   | Damage   | 24 - 72 h  | CSR        |

#### **Conclusion/Résumé**

**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.  
**Respiratoire** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Sensibilisation

#### **Conclusion/Résumé**

**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Respiratoire** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, rougeur
- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur

#### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

##### **Exposition de courte durée**

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### **Exposition prolongée**

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### **Effets chroniques potentiels pour la santé**

| Nom du produit/composant                     | Méthode                                      | Espèces | Résultat      | Exposition | Références |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------|---------|---------------|------------|------------|
| acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium |                                              |         |               |            |            |
|                                              | OECD 407<br>Sub-aiguë<br>NOAEL<br>Voie orale | Rat     | > 1.000 mg/kg | 28 jours   | CSR        |

- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur ou via l'allaitement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres effets** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

| Nom du produit/composé                       | Méthode                                  | Espèces        | Résultat     | Exposition | Références |
|----------------------------------------------|------------------------------------------|----------------|--------------|------------|------------|
| acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium |                                          |                |              |            |            |
|                                              | Aiguë CL50<br>Eau douce                  | Poisson        | 447 mg/l     | 48 h       | IUCLID 5   |
|                                              | OECD 202<br>Aiguë CE50<br>Eau douce      | Daphnie        | > 100 mg/l   | 48 h       | CSR        |
|                                              | OECD 201<br>Aiguë CL50<br>Eau douce      | Algues         | > 100 mg/l   | 72 h       | IUCLID 5   |
|                                              | OECD 209<br>Aiguë CE50<br>Boues activées | Boues activées | > 1.000 mg/l | 3 h        | CSR        |

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Facilement biodégradables par les plantes et le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible.

**Mobilité** : Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car sa solubilité dans l'eau est de : élevée

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### **Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Oui.

#### **Catalogue Européen des Déchets**

| Code de déchets | Désignation du déchet                        |
|-----------------|----------------------------------------------|
| 06 10 02*       | déchets contenant des substances dangereuses |

#### **Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Vider le sac en le secouant énergiquement pour enlever le maximum de son contenu. Les sacs vides peuvent être éliminés comme des déchets industriels banals (DIB) et peuvent être recyclés.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Réglementation: ADR/RID**

|                                                          |                 |
|----------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   | Non réglementé. |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | Non applicable. |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        | Non applicable. |

|                                          |                 |
|------------------------------------------|-----------------|
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>           | Non applicable. |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b> | Non.            |
| <b>Autres informations</b>               |                 |

|                                                          |                   |
|----------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Réglementation: ADN</b>                               |                   |
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   | Non réglementé.   |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | Non applicable.   |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        | Non applicable.   |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           | Non applicable.   |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                 | Non.              |
| <b>Autres informations</b>                               |                   |
| <b><u>Code danger</u></b>                                | : Non applicable. |

|                                                   |                 |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Réglementation: IMDG</b>                       |                 |
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                            | Non réglementé. |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>    | Non applicable. |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> | Non applicable. |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                    | Non applicable. |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>          | Non.            |
| <b>Autres informations</b>                        |                 |

|                                                   |                 |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Réglementation: IATA</b>                       |                 |
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                            | Non réglementé. |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>    | Non applicable. |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> | Non applicable. |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                    | Non applicable. |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>          | Non.            |
| <b>Autres informations</b>                        |                 |
| <b><u>Polluant marin</u></b>                      | : Non.          |

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément aux** : Non applicable.



instruments IMO

#### 14.8 IMSBC

Bulk cargo shipping name : CALCIUM NITRATE FERTILIZER  
 Class : Non applicable.  
 Group : C  
 Marpol V : Non-HME

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Règlement UE (CE) n° : Applicable, Tableau 65.

#### 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

**Autres réglementations** : Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant:  
[https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list\\_of\\_competent\\_authorities\\_and\\_national\\_contact\\_points\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf).

#### Réglementations nationales

- Règlement relatif aux produits biocides** : Non applicable.
- Surveillance médicale renforcée** : Article R 4624-18 3°, h) du code du travail fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non applicable
- Information relative au pays** : Arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.  
Articles L4412-1 et R.4412-1 à R. 4412-57 : Contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.
- Remarques** : A notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou gouvernementale n'est d'application.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Terminé.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

- Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
N/A = Non disponible  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SGG = Groupe de séparation  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable  
bw = Masse corporelle
- Principales sources de données** : EU REACH ECHA/IUCLID5 CSR.  
National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.  
Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.  
Regulation (EC) No 1272/2008 Annex VI.

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification     | Justification     |
|--------------------|-------------------|
| Acute Tox. 4, H302 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1, H318   | Méthode de calcul |

**Texte intégral des mentions H abrégées**

|      |                                      |
|------|--------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.            |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

|              |                                                            |
|--------------|------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 | TOXICITÉ AIGUË orale - Catégorie 4                         |
| Eye Dam. 1   | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 |

**Commentaires lors de la révision** : Les sections suivantes comportent des informations nouvelles et mises à jour : 1, 15, Annex.

**Date d'impression** : 03.03.2021  
**Date d'édition/ Date de révision** : 12.02.2021  
**Date de la précédente édition** : 08.11.2018  
**Version** : 5.0  
**Élaborée par** : Yara Chemical Compliance (YCC).

|| Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.



**Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) -  
Scénario d'exposition/Instructions de sécurité :**

**Identification de la substance ou du mélange**

**Définition du produit** : Mélange

**Nom du produit** : YaraLiva TROPICOTE

**Scénario d'exposition/Instructions de sécurité** : Les scénarios d'exposition pertinents pour chaque risque engendrant une classification sont joints en annexe.



## **Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :**

### **Section 1 — Titre**

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium - Distribution, Formulation

**Nom de l'utilisation identifiée** : Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).  
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de fertilisants.  
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.  
Formulation par incorporation du produit sur ou dans une matrice.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

### **Liste des descripteurs d'utilisation**

**Catégorie de procédé** : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, ESCOM, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC28

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC02, ERC03

**Secteur de marché par type de produit chimique** : PC01, PC04, PC09a, PC11, PC12, PC16, PC20, PC21, PC29, PC35, PC37, PC39, PC 0: Other: K15000, R30 200, H15100, PC 0: Autre: UCN P15100, PC 0: Autre: UCN K35000, O05990, O40000

**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation** : Non.

**Numéro du SE** : 08014-3/2018-08-06

## Section 2 — Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne., Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

**Caractéristiques du produit** : Sel minéral.

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : <= 100 %

**État physique** : Solide.  
Liquide.

**Poussière** : Solide, faiblement pulvérulent

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Durée d'utilisation (h/j) : <= 8

**Domaine d'utilisation :** Intérieur

**Mesures de contrôle de ventilation** : Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

### Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux., Se laver les mains avant les pauses et après le travail., Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Protection individuelle** : Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée., Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.  
Porter des gants adaptés homologués EN 374., Délai de rupture : 480 min, Recommandé, nitrile, caoutchouc butyle, Caoutchouc chloroprène, Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

### Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non applicable.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Aucune exposition par voie orale n'est attendue.  
L'exposition par inhalation est considérée comme non pertinente.  
Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

### Section 4 — Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

**Environnement** : Non applicable.

**Santé** : Respectez les consignes de sécurité., Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

## Abréviations et acronymes

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Catégorie de procédé</b>                                              | : PROC01 - Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes<br>PROC02 - Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes<br>PROC03 - Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes<br>PROC04 - Production chimique où il y a possibilité d'exposition<br>PROC05 - Mélange dans des processus par lots<br>PROC08a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées<br>PROC08b - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées<br>PROC09 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>ESCOM - Synthèse<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC14 - Pastillage, compression, extrusion, granulation<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC19 - Activités manuelles avec contact physique de la main<br>PROC28 - Manuel d'entretien (nettoyage et réparation) de la machine |
| <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b> | : ERC02 - Formulation dans un mélange<br>ERC03 - Formulation dans une matrice solide                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>                    | : PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité<br>PC04 - Produits antigel et de dégivrage<br>PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants<br>PC11 - Explosifs<br>PC12 - Engrais<br>PC16 - Fluides de transfert de chaleur<br>PC20 - Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, flocculants, précipitants, agents de neutralisation<br>PC21 - Substances chimiques de laboratoire<br>PC29 - Produits pharmaceutiques<br>PC35 - Produit de lavage et de nettoyage<br>PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau<br>PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels<br>PC 0: Other: K15000 - Agents de coagulation<br>R30 200 - Raw materials for production of glass and ceramics<br>H15100 - Curing Agents - Concrete hardeners                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |



PC 0: Autre: UCN P15100 - Accélérateurs  
 PC 0: Autre: UCN K35000 - Matériaux de construction  
 O05990 - Drilling chemicals - Other drilling chemicals  
 O40000 - Agent oxydant.



## **Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :**

### **Section 1 — Titre**

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium - Professionnel, Engrais.

**Nom de l'utilisation identifiée** : Formulation professionnelle de produits fertilisants.  
 Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.  
 Usage professionnel de la substance en tant que fertilisant en serre.  
 Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ.  
 Utilisation professionnelle en tant que fertilisant - maintenance du matériel.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

### **Liste des descripteurs d'utilisation**

**Catégorie de procédé** : PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC26

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC08b, ERC08e

**Secteur de marché par type** : PC12

**de produit chimique**

**Secteur d'utilisation finale** : SU01, SU10

**Durée de vie utile ultérieure  
pertinente pour cette  
utilisation** : Non.

**Numéro du SE** : 08017-3/2018-08-06

**Section 2 — Contrôles de l'exposition****Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous**

Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne., Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:**

**Caractéristiques du produit** : Sel minéral.

**Concentration de la  
substance dans le mélange  
ou l'article** : <= 100 %

**État physique** : Solide.  
Liquide.

**Poussière** : Solide, faiblement pulvérulent

**Fréquence et durée de  
l'utilisation** : Durée d'utilisation (h/j) : <= 8

**Domaine d'utilisation :** : Intérieur, Extérieur

**Mesures de contrôle de  
ventilation** : Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)., Aucune ventilation particulière requise.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b> | : Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux., Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit., Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.                                                                                                                                                             |
| <b>Protection individuelle</b>                           | : Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée., Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage., Porter des gants adaptés homologués EN 374., caoutchouc butyle, Caoutchouc chloroprène, nitrile, Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle). |

### Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

|                                                         |                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>           | : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.                                                                          |
| <b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b> | : Aucune exposition par voie orale n'est attendue.<br>L'exposition par inhalation est considérée comme non pertinente.<br>Voir la section 8 dans le SDS, DNEL. |

### Section 4 — Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

|                      |                                                                                                                                |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Environnement</b> | : Non applicable.                                                                                                              |
| <b>Santé</b>         | : Respectez les consignes de sécurité., Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative. |

**Abréviations et acronymes**

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Catégorie de procédé</b>                                              | : PROC05 - Mélange dans des processus par lots<br>PROC08a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées<br>PROC08b - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées<br>PROC09 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC19 - Activités manuelles avec contact physique de la main<br>PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante |
| <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b> | : ERC08b - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)<br>ERC08e - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>                    | : PC12 - Engrais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Secteur d'utilisation finale</b>                                      | : SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche<br>SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |



## **Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :**

**Section 1 — Titre**

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium - Consommateur

**Nom de l'utilisation identifiée** : Utilisation dans les produits cosmétiques destinés aux consommateurs/particuliers.  
Utilisation dans des produits spécialisés destinés aux consommateurs/particuliers.  
Usage par les consommateurs de fertilisants.  
Utilisation dans les matériaux de construction destinés aux consommateurs/particuliers.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : En mélange

#### Liste des descripteurs d'utilisation

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC08a, ERC08b, ERC08c, ERC08d, ERC08e, ERC08f

**Secteur de marché par type de produit chimique** : PC04, PC09a, PC12, PC37, PC39, PC 0: Autre: UCN P15100, H15100, PC 0: Autre: UCN K35000

**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation** : Non.

**Numéro du SE** : 08010-3/2018-08-07

## Section 2 — Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne., Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour:

**Caractéristiques du produit** : Sel minéral.

|                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>                     | : <= 100,000 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>État physique</b>                                                                  | : Solide, Liquide                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Poussière</b>                                                                      | : Solide, faiblement pulvérulent                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>                                            | : Durée d'utilisation (h/j) : <= 8                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b> | : Pulvérisateur manuel, Vérifier que la pulvérisation se fait toujours dans la direction opposée au personnel.                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Domaine d'utilisation :</b>                                                        | : Utilisation interne et externe<br>Volume de la pièce<br>Dimension de la ventilation : Taux par heure                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>                              | : Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Protection individuelle</b>                                                        | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit., Se laver les mains soigneusement après manipulation., Avoid contact with eyes, Recommandé, Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux., Porter des lunettes de sécurité dotées de protections latérales conformément à EN 166. |

### Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Consumer:

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : L'exposition par inhalation est considérée comme non pertinente.  
Aucune exposition par voie orale n'est attendue.

#### Section 4 — Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

**Environnement** : Non applicable.

**Santé** : Respectez les consignes de sécurité., Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

#### Abréviations et acronymes

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** :

- ERC08a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- ERC08b - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- ERC08c - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
- ERC08d - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- ERC08e - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- ERC08f - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

**Secteur de marché par type de produit chimique** :

- PC04 - Produits antigel et de dégivrage
- PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
- PC12 - Engrais
- PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
- PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels
- PC 0: Autre: UCN P15100 - Accélérateurs
- H15100 - Curing Agents - Concrete hardeners
- PC 0: Autre: UCN K35000 - Matériaux de construction